



Case grisée lorsque la modalité est inconnue

Informations générales	
Code Indicateur	D08-OE02-ind1
Libellé Indicateur	Nombre de déversements accidentels de contaminants en mer
Cible de l'indicateur	Tendance à la baisse
Échéance de la cible	2026
Descripteur	D08
Définition de l'indicateur	
Objectifs de l'indicateur	
Code objectif Environnemental	D08-OE02
Libellé Objectif Environnemental	Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation
Façades maritimes concernées	Manche Est Mer du Nord (MEMN), NAMO (Nord Atlantique Manche Ouest), SA (Sud Atlantique) et Méditerranée (MED).
Autres politiques publiques européennes et conventions de mers régionales liées à l'indicateur	
Indicateur/seuil ou autre élément issu des politiques ou CMR R	
Actions associées (programme de mesure)	Aucune action nouvelle

Collecte et bancarisation	
Structure(s) responsable de la collecte et de la bancarisation	CEDRE
Nom de la donnée mobilisée	Nombre (et gamme d'ampleur) des déversements (hydrocarbures ou substances dangereuses), en eaux marines/littorales, et issus d'évènements accidentels portés à connaissance du Cedre
Description de la donnée mobilisée	
Dispositif de suivi mobilisé	
Façades concernées par les données	Manche Est Mer du Nord (MEMN), NAMO (Nord Atlantique Manche Ouest), SA (Sud Atlantique) et Méditerranée (MED).
Protocole de suivi	Collecte de données en continu (monde ; eaux marines/littorales et eaux douces)
Stratégie spatiale de la collecte	
Stratégie temporelle de la collecte	
La donnée fait-elle partie d'un programme de surveillance (PdS) du cycle 2 ?	Non
Cadre de mise en œuvre du dispositif de suivi mobilisé si hors DCSMM	Non pertinent
Commentaires	inventaire et exploitation des données: réalisés dans le cadre des besoins/missions du Cedre (ex : retours d'expériences en matière de techniques/stratégies de réponse antipollution ; synthèses/bilans)
Lien URL catalogue	https://data.ofb.fr/catalogue/mmfc_dcsmm/fre/catalog_search#/metadata/f389fa9f-6525-4ab3-8ccf-25c9652b006f

Calcul et interprétation	
Structure(s) responsable du calcul et de l'interprétation	CEDRE
Descriptif général de l'évaluation de l'indicateur	Les éléments de base considérés pour le calcul de l'indicateur sont, parmi ceux survenus en mer : <ul style="list-style-type: none"> • nombre de déversements accidentels d'hydrocarbures (HC) >10 t. • gammes d'ampleur des déversements (10-100t; 100-1 000 t.; etc.) • nombre de déversements accidentels de substances nocives ou potentiellement dangereuses (SNPD) >10 t. • gammes d'ampleur des déversements de SNPD (NC >10 t.; 10-100t; 100-1 000 t.; etc.)
Valeur de référence de l'indicateur	Pour chaque façade pour laquelle une analyse de tendance peut être réalisée, et pour laquelle le sous-indicateur est considéré avec la période 2014-2019 comme valeur de référence. Il s'agira, pour chaque sous indicateur, de calculer une moyenne arithmétique (ou, selon la qualité/quantité de données, de tendances). Les sous indicateurs sont : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre annuel moyen de déversements de HC + SNPD - Nombre annuel moyen de déversements de HC - Nombre annuel moyen de déversements de SNPD - Distribution des déversements HC par gammes d'ampleur (10, 100, 1000, 10.000 tonnes) - Distribution des déversements SNPD par gammes d'ampleur (10, 100, 1000, 10.000 tonnes)
Métrique	
Intitulé métrique	
Méthode de calcul de la métrique	* Méthode de calcul : Les analyses doivent en principe être réalisées à l'échelle de la façade pour les sous-indicateurs concernés par cette façade. La méthode de calcul de la métrique comprend : <ol style="list-style-type: none"> 1) Le calcul des nombres totaux et des quantités totales pour les sous-indicateurs considérés : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de déversements de HC + SNPD - Nombre total de déversements de HC - Nombre total de déversements de SNPD - Distribution des déversements HC par gammes d'ampleur (10, 100, 1000, 10.000 tonnes) - Distribution des déversements SNPD par gammes d'ampleur (10, 100, 1000, 10.000 tonnes) 2) Le calcul des tendances pour les sous-indicateurs concernés (pour les quels une série continue de donnée est disponible) <p>* méthode d'interprétation : Pour le renseignement de l'indicateur, la cible est une cible de tendance binaire pour les sous-indicateurs considérés pour les différentes façades.</p> <p>La définition de l'indicateur de l'OE indique que seuls les sous-indicateurs ayant des tendances allant à la diminution de manière significative pourront être considérés comme étant bons. Pour tous les autres cas (aucune tendance significative et tendance significative à l'augmentation), les sous-indicateurs seront considérés comme mauvais et ne permettant pas l'atteinte de l'OE. Pour que le D08-OE02-ind1 soit considéré comme bon, il nécessitera que la totalité des sous-indicateurs soient classés bons sur l'ensemble des sites de la façade</p>
Echelle spatiale de calcul de la métrique	Par façade maritime. NB : la possibilité d'un découpage par façade reste à évaluer (Cf. plus bas)
Echelle temporelle de calcul de la métrique	Le calcul de l'indicateur repose sur des données issues d'évènements à survenance très aléatoire. Période de référence envisagée : 2014-2019 Période envisagée pour le calcul de l'indicateur en 2022 : 2020-2021
Valeur de la métrique	
Indicateur	
Méthode de calcul et d'interprétation de l'indicateur	
Valeur de l'indicateur	Pas de valeur pour cet indicateur

Interprétation	Indicateur non évalué
Commentaires interprétation	Un manque de données n'a pas permis l'évaluation de l'indicateur. la survenance de déversements accidentels, par nature extrêmement variable dans l'espace et dans le temps, entraîne un nombre faible à très faible ne satisfaisant pas à la production de valeurs pertinentes, ni à l'identification de tendance.

Analyse Critique
<p>Limites CONFIRMÉES pour le renseignement de l'indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la survenance de déversements accidentels, par nature extrêmement variable dans l'espace et dans le temps, entraîne un nombre faible à très faible ne satisfaisant pas à la production de valeurs pertinentes, ni à l'identification de tendances; • la qualité de la donnée (précision, effort de rapportage) et son contexte/cadre de collecte (Cf. "commentaires", dans rubrique "Collecte et bancarisation") est incompatible à la production de l'indicateur D08-OE2-ind1 ; • l'indicateur ne peut être renseigné en l'état ; <p>Incidence sur le renseignement de l'indicateur en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la qualité/type de la donnée ne permet pas d'approche/analyse significative ; • Les tendances de l'indicateur ne peuvent pas être calculées ; • Le renseignement de l'indicateur est difficile, la problématique originelle d'acquisition des données ne permettant pas l'exploitation de ces dernières dans le cadre présent (D08-OE2-ind1) <p>Réflexion menée (printemps 2022) pour ré-évaluer la modalité/méthode de calcul de l'indicateur : celle proposée en 2019 (fiche opérationnelle indicateur OE 2nd cycle) par l'interlocuteur Cedre de l'époque s'est avérée non applicable après essai de traitement des données disponibles. Les limites et points bloquants pressentis et exprimés dans la "fiche opérationnalisation indicateur OE 2nd cycle" sont confirmées.</p>

Références	
Bibliographie	
Citation	